



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011

SOMMAIRE

I. <u>PRESENTATION DU FAFCEA</u>	3
II. <u>L'ACTIVITE EN 2011</u>	4

I. PRESENTATION DU FAFCEA

Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'entreprise artisanale est une association loi 1901 régie par des statuts et un règlement intérieur.

Le FAFCEA a été habilité, par l'arrêté du 27 décembre 2007 du Ministre, chargé de l'Economie, des finances et de l'emploi

En application de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003 relative aux mesures de simplification des formalités concernant les entreprises, les travailleurs indépendants, les associations et les particuliers employeurs, ratifiée par la loi n° 2004-1343 du 09 décembre 2004 et modifiée par les lois n° 2005-882 du 02 août 2005 et n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 notamment son article 8.

Et du décret d'application n° 2007-1268 du 24 août 2007 fixant les conditions d'application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003, il est créé un fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers **FAFCEA** .

Modifié par Loi de finances pour 2011 n°2010-1657 du 29 décembre 2010 - art. 137 (V)

Le FAFCEA a pour mission d'organiser, de développer et de promouvoir la formation

Des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale bénéficient personnellement du droit à la formation professionnelle. Cette formation s'adresse aussi, le cas échéant, à leur conjoint, collaborateur ou associé, ainsi qu'à leurs auxiliaires familiaux. Elle s'adresse également aux créateurs et repreneurs d'entreprises de l'artisanat non encore immatriculés au répertoire des métiers ou, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au registre des entreprises.

A cette fin, ils consacrent chaque année au financement des actions définies à l'article L. 900-2 du code du travail une contribution assise sur le montant annuel du plafond de la sécurité sociale, en vigueur au 1er janvier de l'année d'imposition.

Cette contribution s'effectue dans les conditions prévues au présent article et est recouvrée dans les mêmes conditions que la taxe pour frais de chambre de métiers.

Pour bénéficier du droit prévu à l'article L. 6312-2 du code du travail, les chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale ayant opté pour le régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale s'acquittent d'une contribution assise sur leur chiffre d'affaires et calculée en appliquant le taux fixé à l'article 1609 quater vices B du code général des impôts.

Et de ceux qui ont la qualité d'élus des organisations professionnelles.

Son champ d'intervention est défini par référence à la nomenclature d'activités françaises de l'Artisanat (NAFA).

II. L'ACTIVITE EN 2011

FOCUS

Sur 942 670 entreprises artisanales, 7,26% d'entre elles ont bénéficié du financement d'une ou plusieurs formations par le FAFCEA en 2011

74 822 dossiers individuels et collectifs

124 735 stagiaires demandent une prise en charge d'une ou plusieurs formations au FAFCEA

Parmi lesquels :

62 234 dossiers représentant 103 824 stagiaires financés soit 83% des stagiaires traités

3 040 dossiers refusés représentant 5 256 stagiaires refusés soit 4% des stagiaires traités

9 548 dossiers annulés représentant 15 655 stagiaires annulés soit 13% des stagiaires traités

763 décisions du FAFCEA font l'objet d'un recours gracieux ou d'une demande de réexamen

233 dossiers sont pris en charge ou réévalués suite à leur réexamen

Pour les 530 dossiers restants le FAFCEA maintient sa décision soit 0,4% des stagiaires ayant présenté une demande de prise en charge en 2011

Le FAFCEA atteint un taux de satisfaction concernant le financement de ses stagiaires de l'ordre 99,6%

A. LE FINANCEMENT DES STAGES

Les dépenses de formation par secteur en 2011

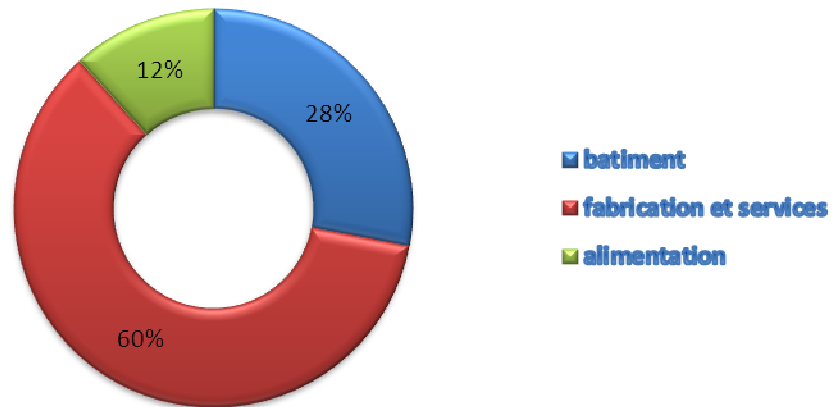
Le FAFCEA a été en mesure d'accompagner dans leurs projets de formation

- 103 824 stagiaires (comptabilisé plusieurs fois s'il a suivi plusieurs formations)
- 68 431 entreprises artisanales
- 72 426 individus (comptabilisé une fois même s'il a suivi plusieurs formations)

Pour un total de 1 864 161 heures

54 171 stagiaires en demandes individuelles (52%) et 49 653 en demandes individuelles collectivisées (47%) ont été financées.

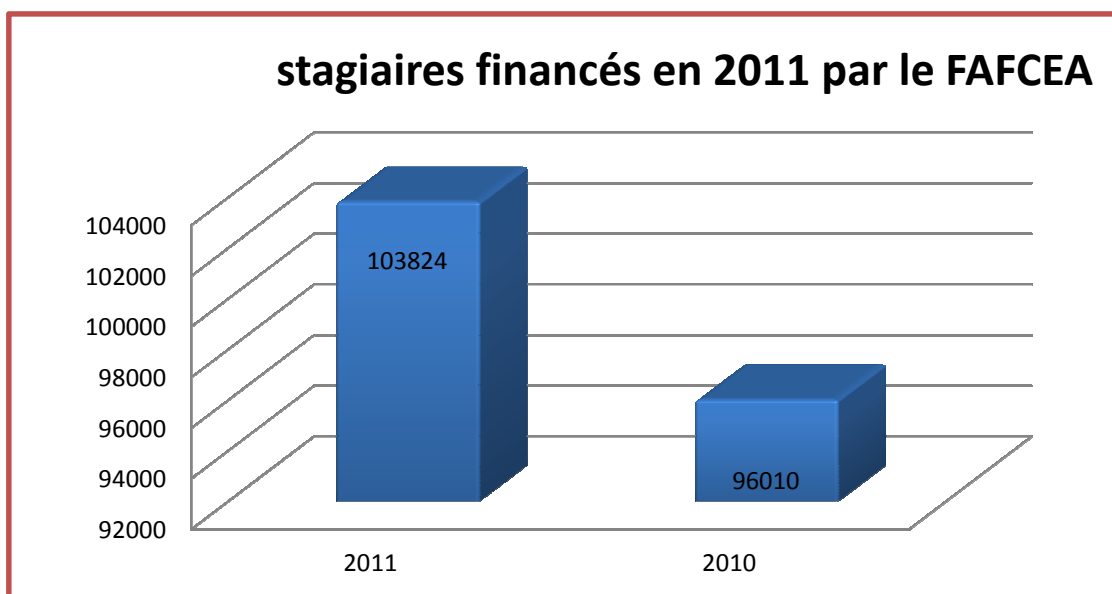
**répartition des charges de formations
(frais pédagogiques et Frais annexes) par secteur
d'activité en 2011**



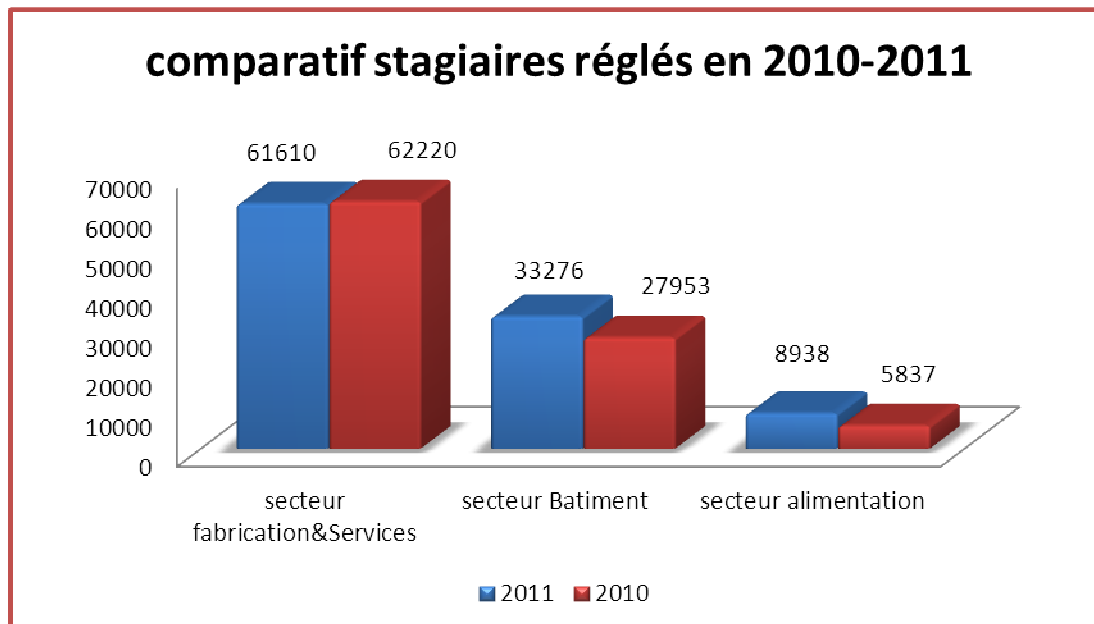
**STAGIAIRES FINANCES EN 2011 PAR LE FAFCEA PAR SECTEUR
PROFESSIONNEL**

Champs professionnels du FAFCEA	2010	2011	Différentiel stagiaire 2011 / 2010	pourcentage
<i>SECTEUR BATIMENT</i>	27 953	33 276	5 323	+19%
<i>SECTEUR ALIMENTATION EN DETAIL</i>	5 837	8 938	3 101	+53%
<i>SECTEUR PRODUCTION ET SERVICES</i>	62 220	61610	-610	-2%
<i>COIFFURE</i>	18 252	23 309	5 057	+28%
<i>ESTHETIQUE</i>	8 503	12 896	4 393	+52%
<i>AUTOMOBILE/CYCLES/MOTOCYCLES</i>	5 357	6 608	1 251	+23%
<i>METIERS DIVERS</i>	2 443	1 891	-552	-23%
<i>TRANSPORT</i>	14 987	3 822	-11 165	-75%
<i>AMEUBLEMENT</i>	1 323	1 690	367	+28%
<i>METIERS GRAPHIQUES</i>	1 866	1 980	114	+6%
<i>ELECTRONIQUE/PESAGE</i>	2 882	2 243	-639	-22%
<i>HABILLEMENT</i>	1 471	1 444	-27	-2%
<i>ENTRETIEN DES TEXTILES</i>	717	498	-219	-31%
<i>HBJO/PD</i>	578	440	-138	-24%
<i>ARTISANAT RURAL</i>	402	1 019	617	+250%
<i>METIERS D'ART</i>	468	526	58	+12%
<i>FLOR</i>	2 971	3 244	273	+9%
TOTAL FAFCEA	96 010	103 824	+7 814	+8%

LA TYPOLOGIE DES ENTREPRISES / STAGIAIRES DU FAFCEA

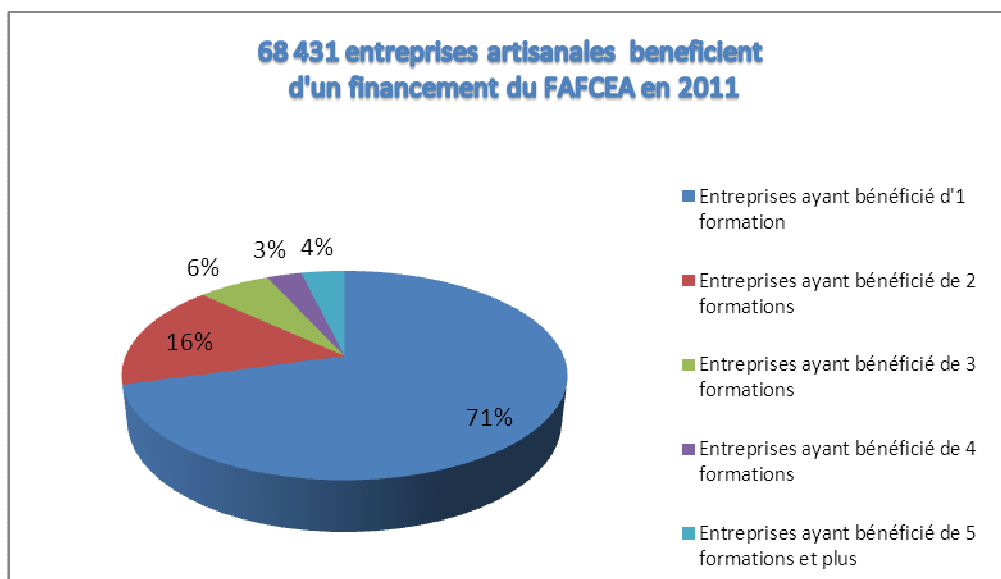
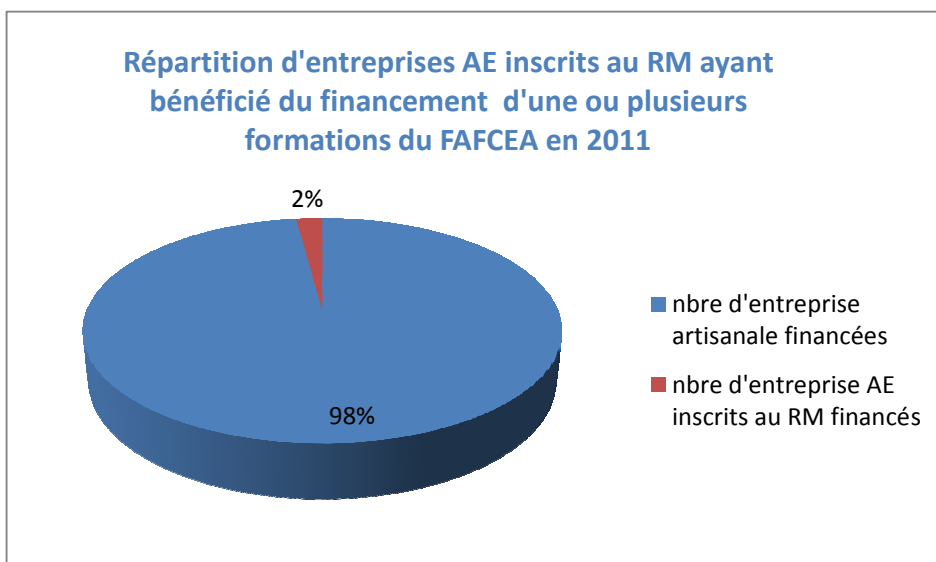


103 824 Stagiaires réglés en 2011 contre 96 010 en 2010 soit une augmentation globale de l'activité du FAFCEA de 8% avec une répartition par secteur : +19%Bâtiment, -2%Fabrication et Services et + 53% Alimentation



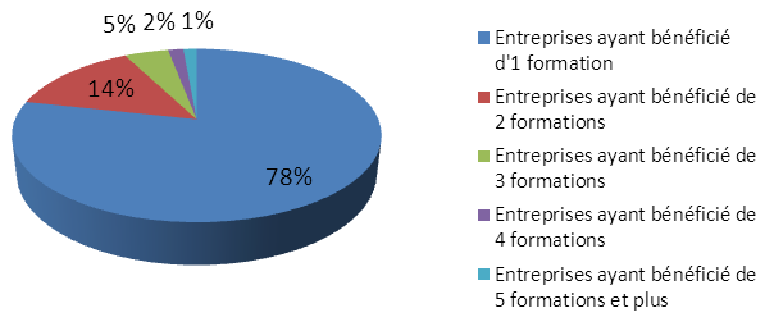
LES ENTREPRISES ARTISANALES FINANCEES EN 2011

Sur les 68 431 entreprises ayant bénéficié d'un financement du FAFCEA 1 471 auto entrepreneurs inscrits au RM ont bénéficié du financement par le FAFCEA d'une ou plusieurs formations

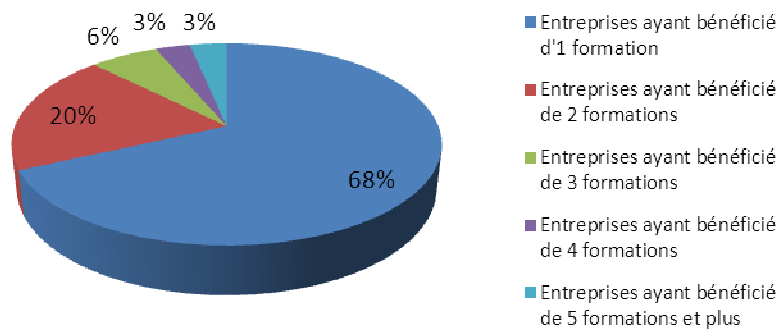


Le financement d'une seule formation par an et par entreprise concerne environ 71% des entreprises ayant bénéficié d'un financement par le FAFCEA, ce taux est ramené à 16 % pour deux formations

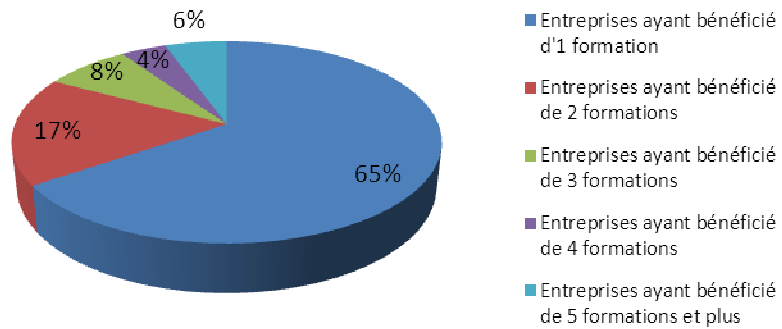
25 422 entreprises du bâtiment bénéficient du financement du FAFCEA



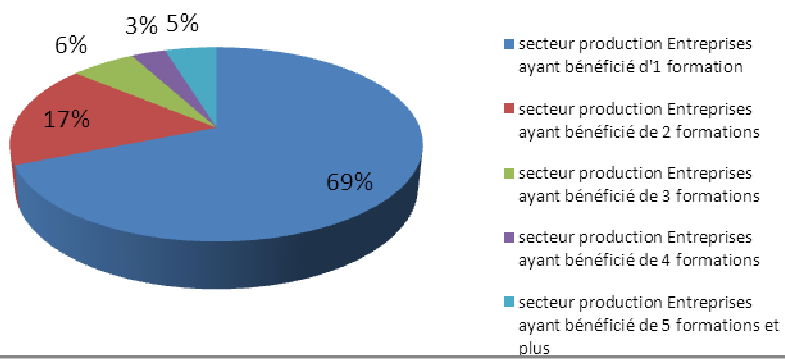
5 472 Entreprises du secteur alimentation bénéficient du financement du FAFCEA



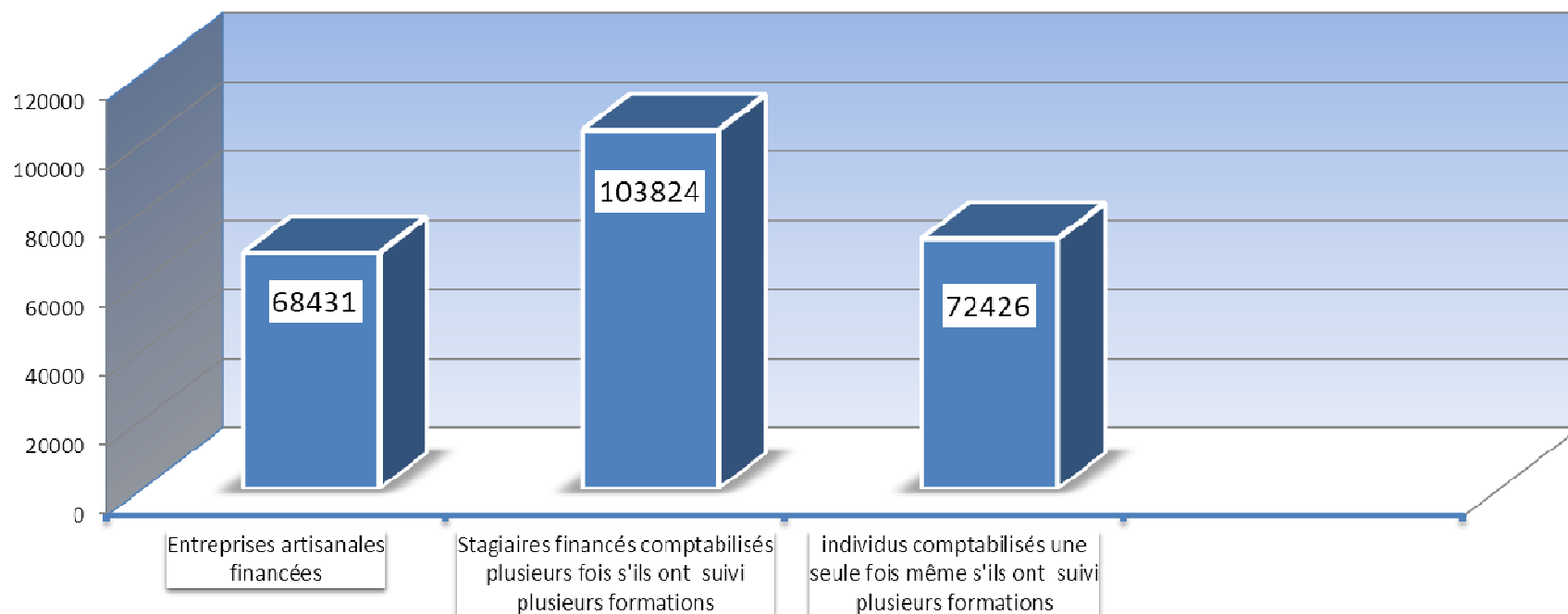
3 655 entreprises de production bénéficient du financement du FAFCEA



33 882 entreprises de métiers & services bénéficient du financement du FAFCEA

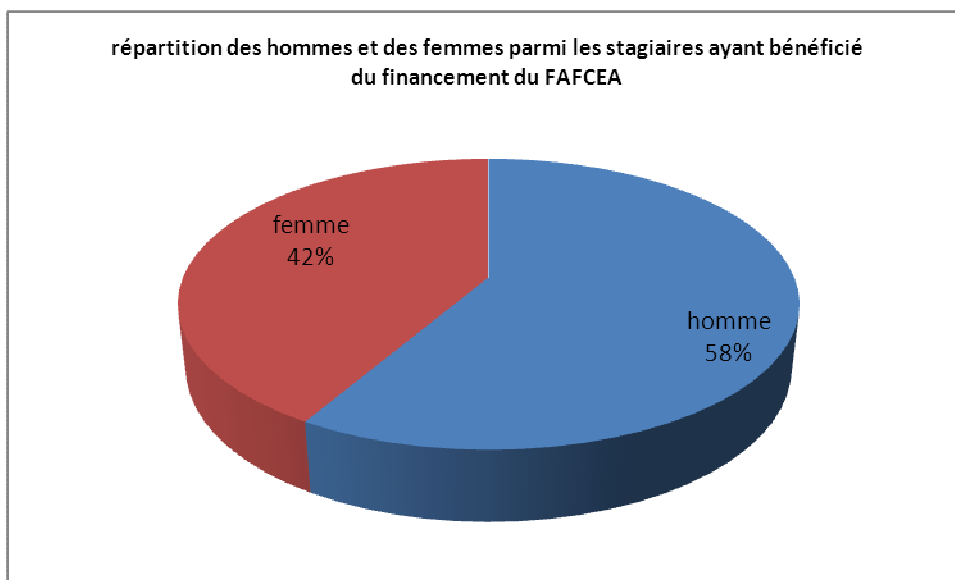


répartition des Entreprises artisanales, stagiaires et individus financés en 2011 par le FAFCEA

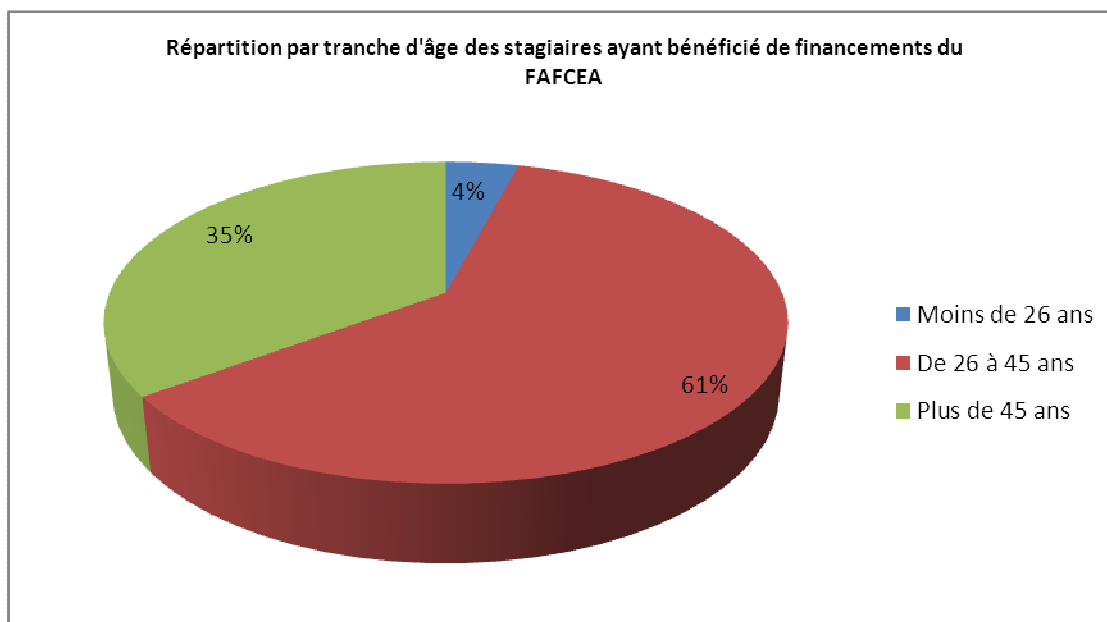


LES STAGIAIRES

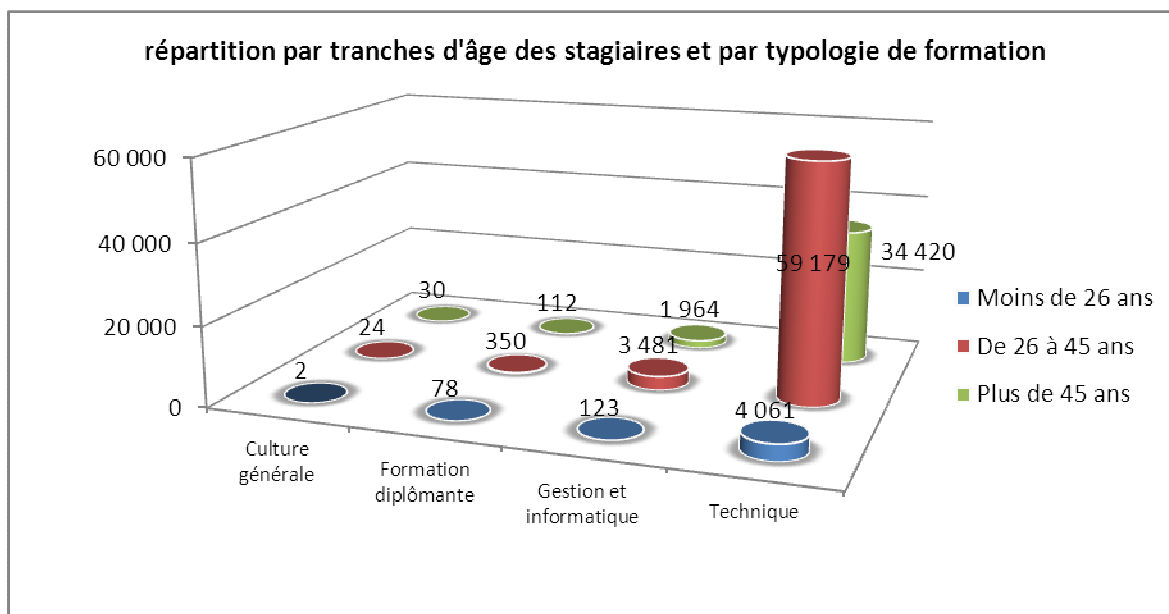
PROFIL DES STAGIAIRES PAR GENRE



PROFIL DES STAGIAIRES PAR TRANCHES D AGE

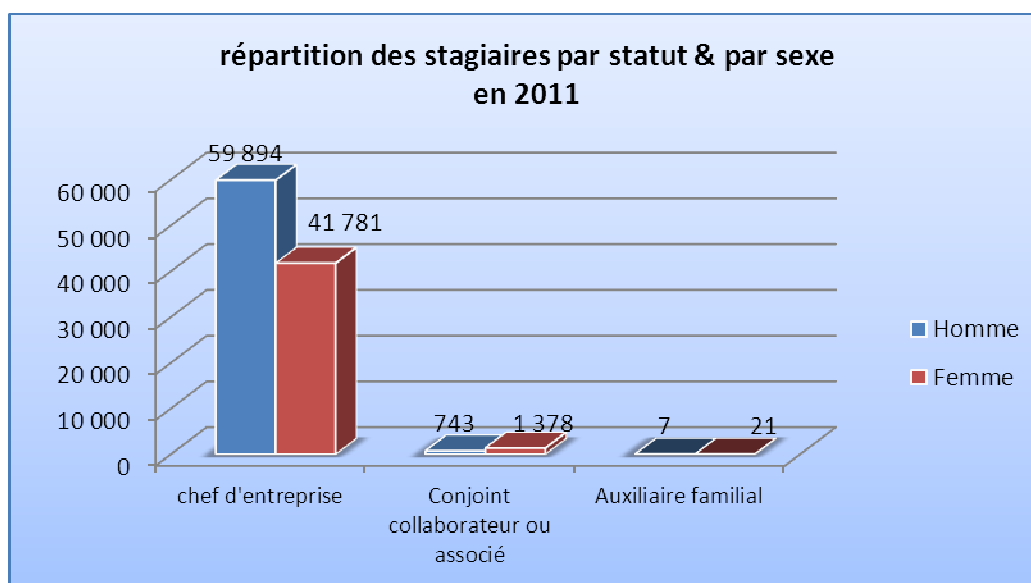


96% des stagiaires qui ont bénéficié d'un financement du FAFCEA ont + de 26 ans
On constate également une augmentation de 47% des stagiaires de moins de 26 ans /2010
notamment chez les femmes (+67%)



Les stagiaires entre 26 à 45 ans se forment à 94% dans le domaine technique, les + de 45 ans à 94% et les moins de 26 ans à 95%

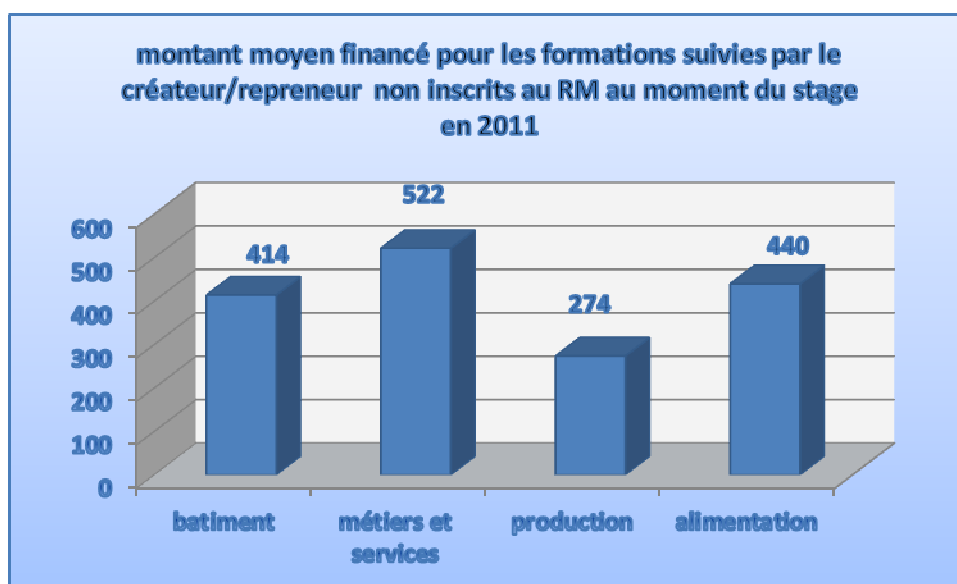
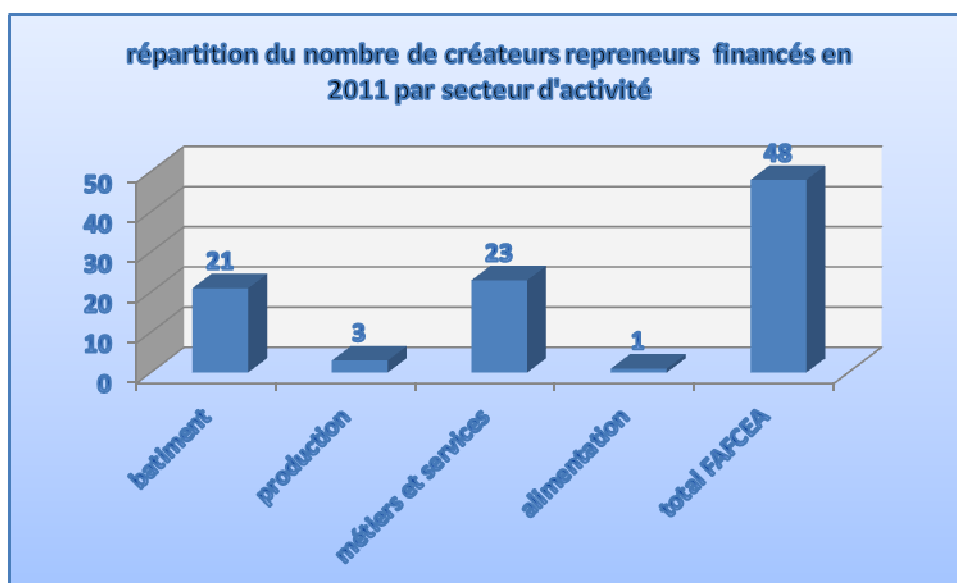
PROFIL DES STAGIAIRES PAR STATUT



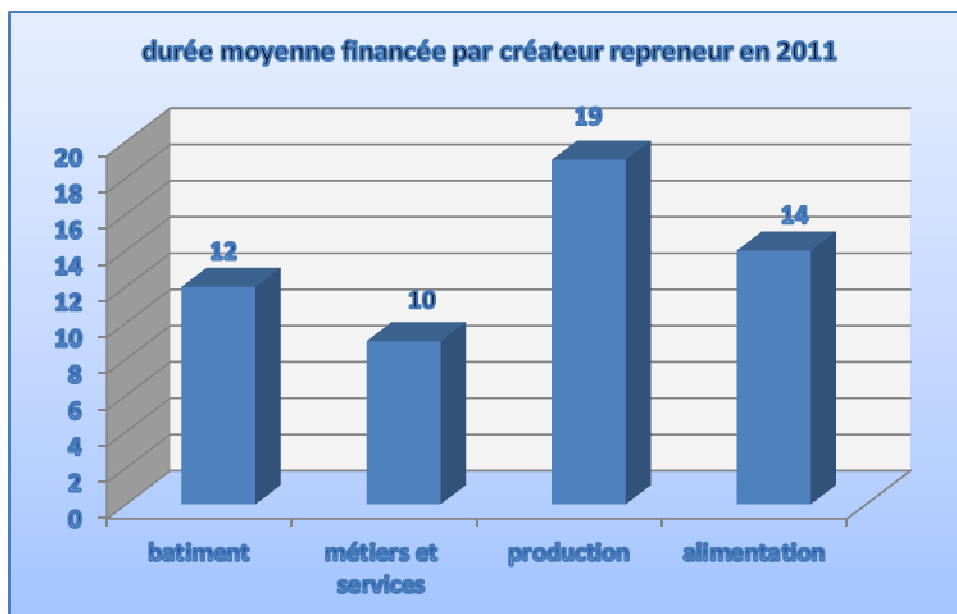
98% de chefs d'entreprise ; 2% de conjoints collaborateurs ; 0,02% d'auxiliaires familiaux sont financés en 2011 par le FAFCEA

LES STAGIAIRES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISE

48 créateurs/ repreneurs non-inscrits au RM au moment du stage financés en 2011



Le montant moyen financé par le FAFCEA pour les formations suivies par les créateurs /repreneurs est de 355 €

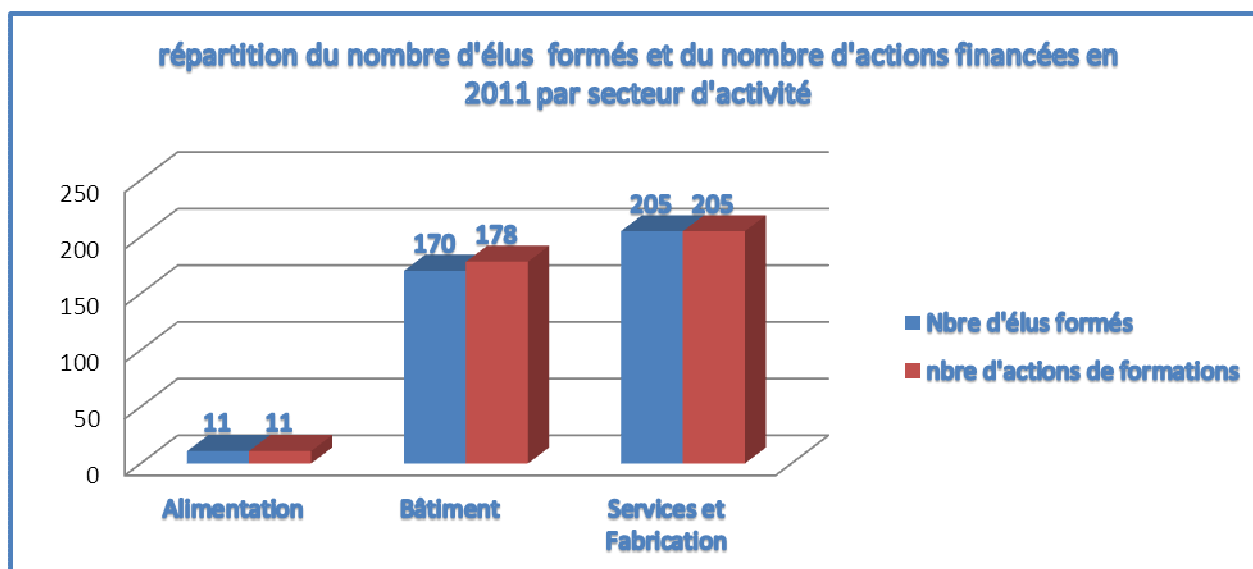


Globalement le nombre d'heures stagiaires moyen financées par créateur est de 11 heures

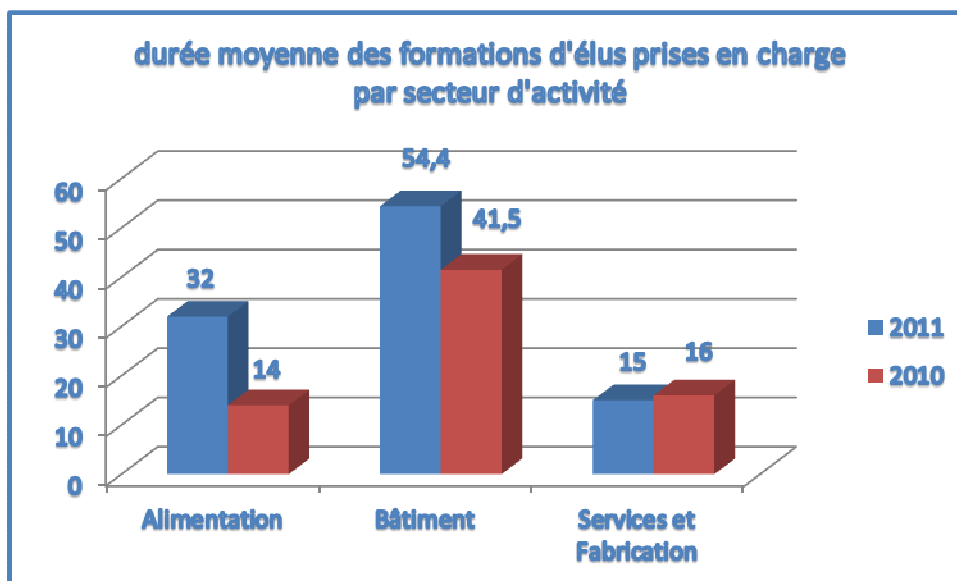
LES STAGIAIRES ELUS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Les conditions de prises en charge et les priorités de la formation des élus sont valorisées à 25€x133h avec la prise en charge des frais annexes selon les barèmes en vigueur en 2011.

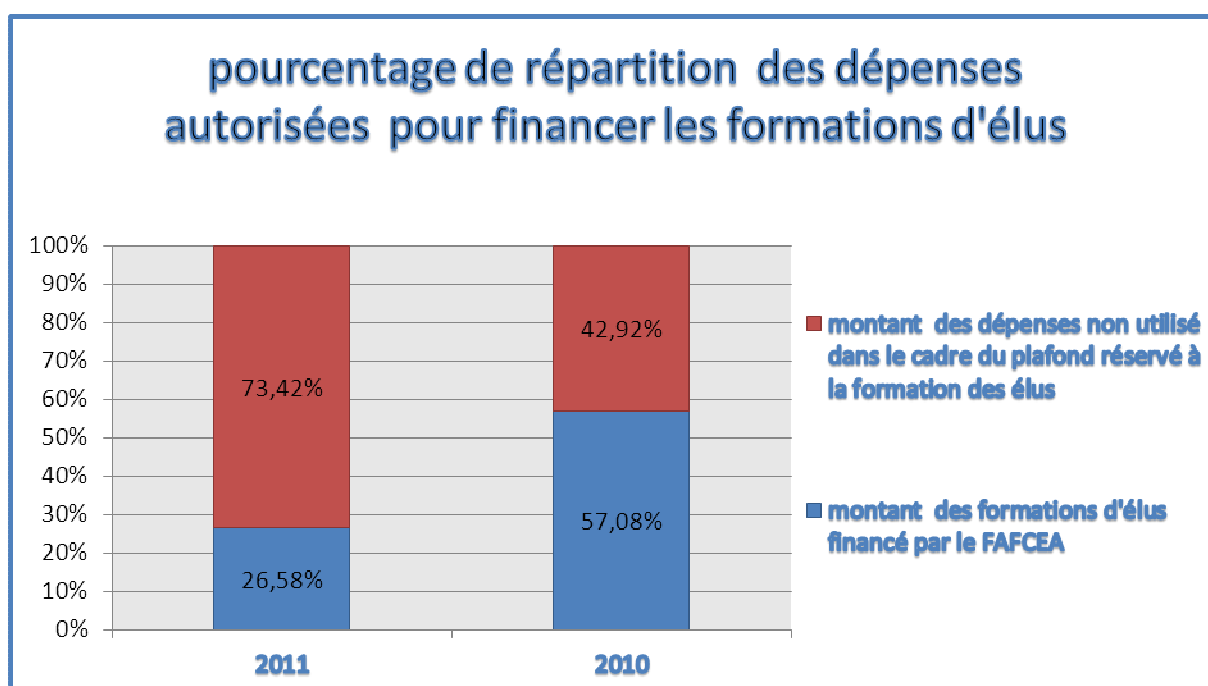
394 stagiaires élus formés en 2011 contre 483 en 2010 soit une baisse de 18%
Les élus représentent 0,37% des stagiaires financés en 2011



12 646 heures de formations d'élus financées en 2011 soit une augmentation de 3 %

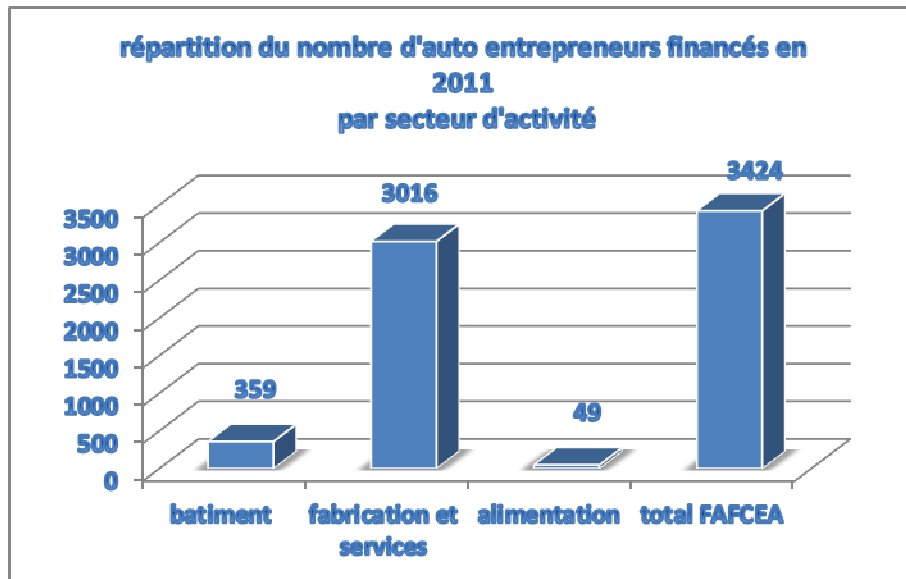


Globalement la durée moyenne des formations des élus prise en charge est de 33 heures

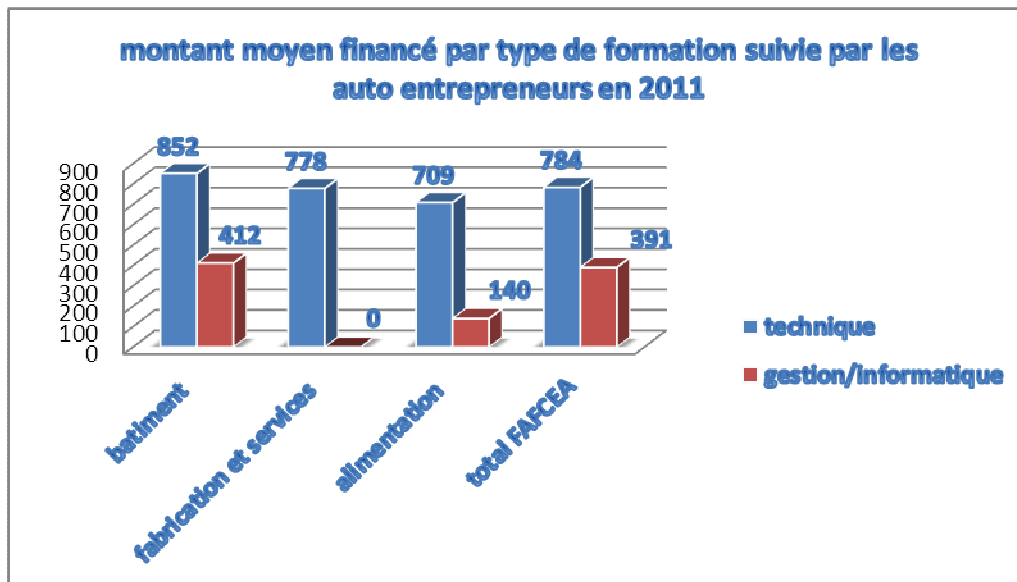


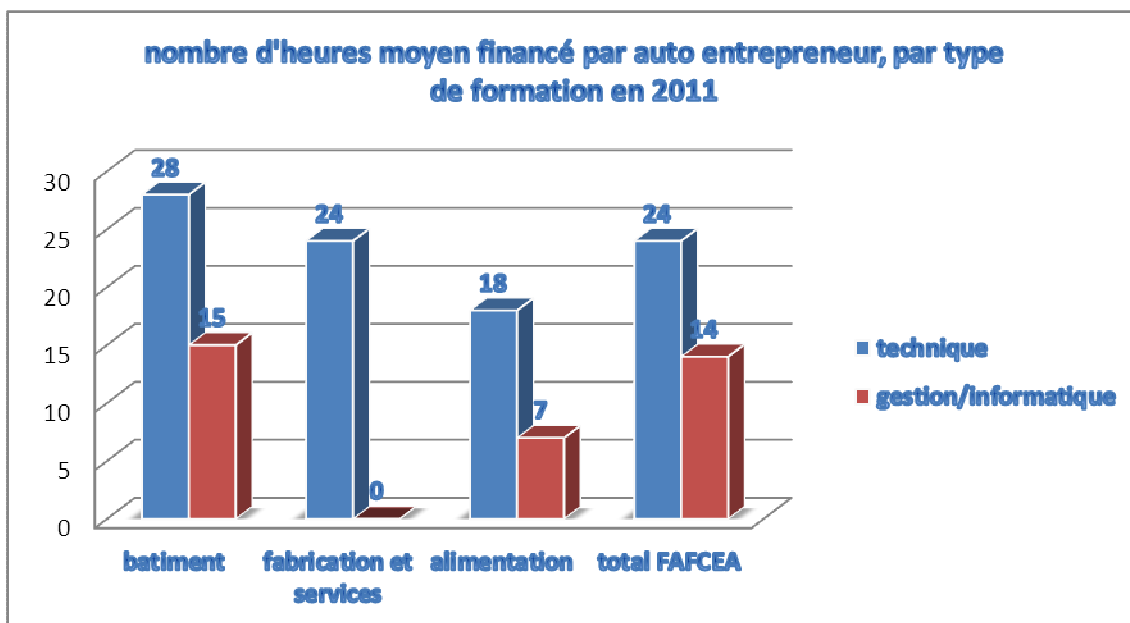
LES STAGIAIRES AUTO- ENTREPRENEURS

3 424 stagiaires auto-entrepreneurs financés en 2011



Les auto entrepreneurs ont été financés sur des typologies de stages technique et d'informatique/ gestion pour un montant moyen de 783€

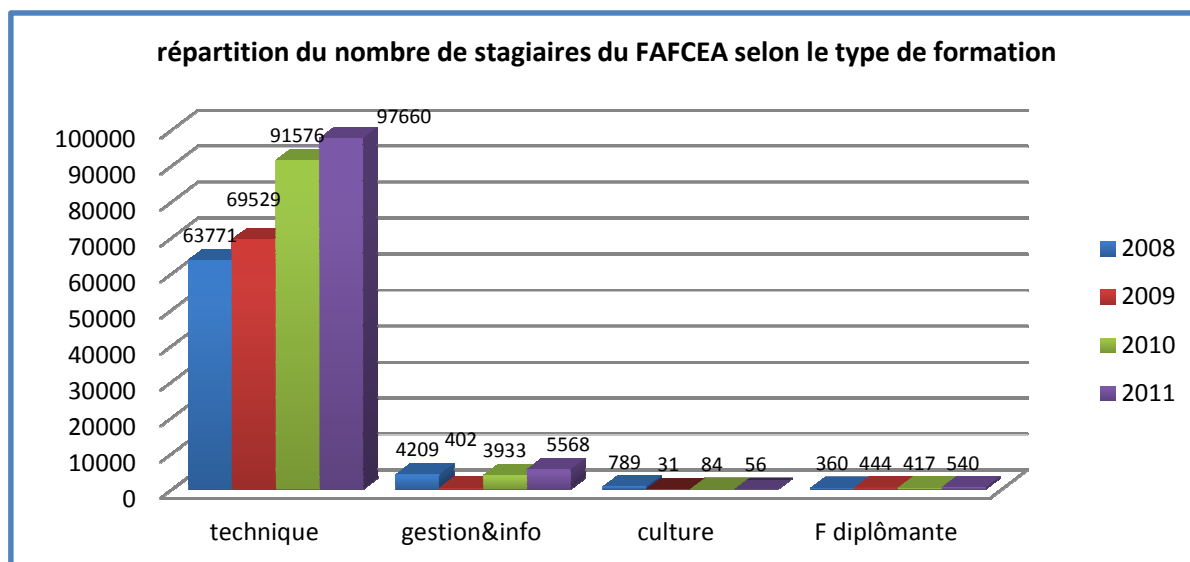




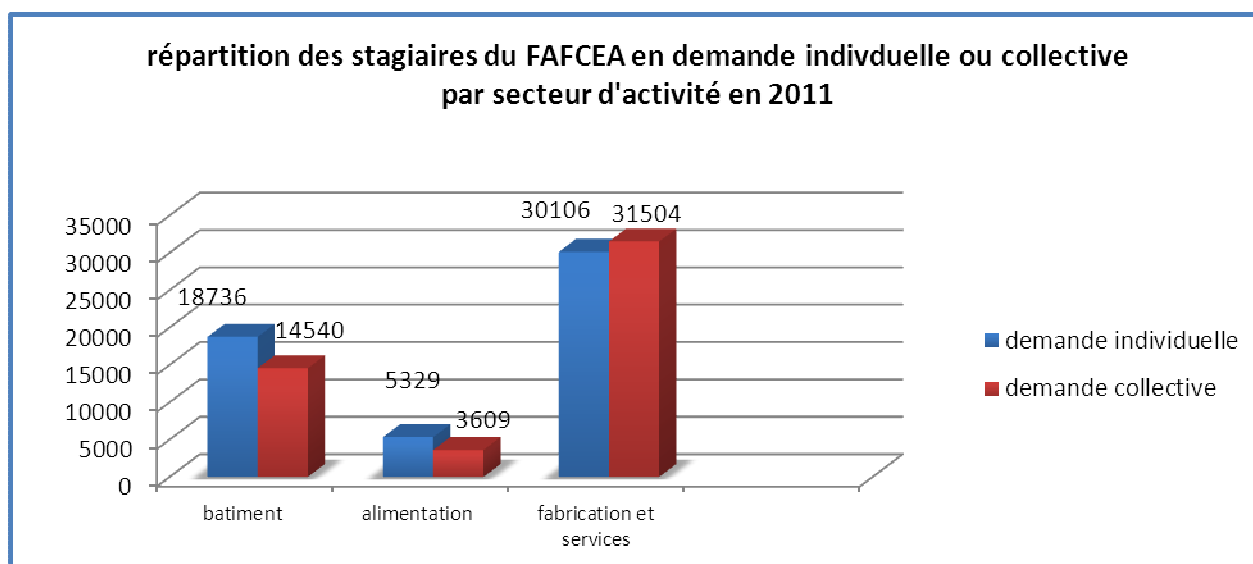
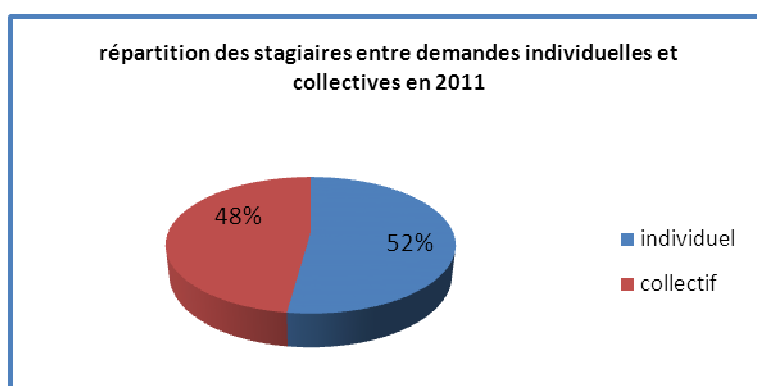
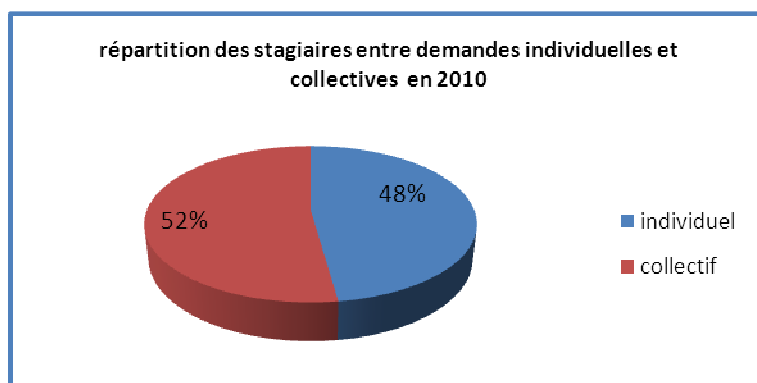
82 671heures stagiaires financées et un nombre d'heures stagiaires moyen financées par stagiaire 24 heures

LA TYPOLOGIE DES ACTIONS DE FORMATIONS

Prédominance de stages techniques qui recueillent 94 % des stagiaires (diminution de 1 % / 2010). Stages de gestion et informatique : 5% (augmentation de 1%/2010) Culture générale : 0,05% (baisse de 0,04 %/2010) stage diplômant : 0,52% (augmentation de 0 ,09%/2010).



La répartition des stagiaires en demandes collectives a diminué de (4 %) et inversement la répartition des stagiaires en demande individuelle augmente de 4%

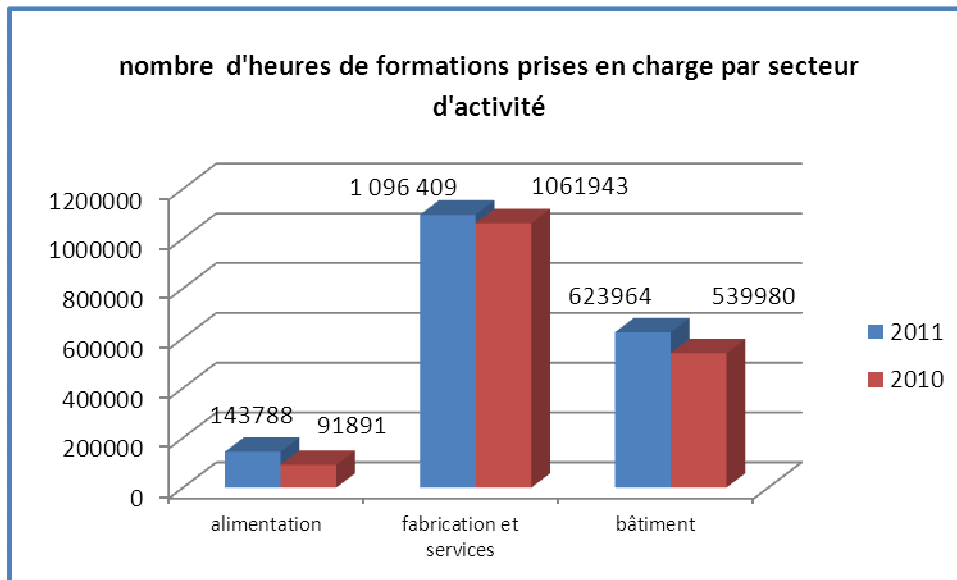


- Une baisse de 3% en 2011/2010 de la demande collective dans le secteur fabrication et Services et une augmentation de 1% de la demande individuelle
- Une augmentation de 45% en 2011/2010 de la demande individuelle dans le secteur alimentation et 68% de la demande collective
- Une augmentation de 52% en 2011/2010 de la demande individuelle dans le secteur Bâtiment et une baisse de 7% de la demande collective

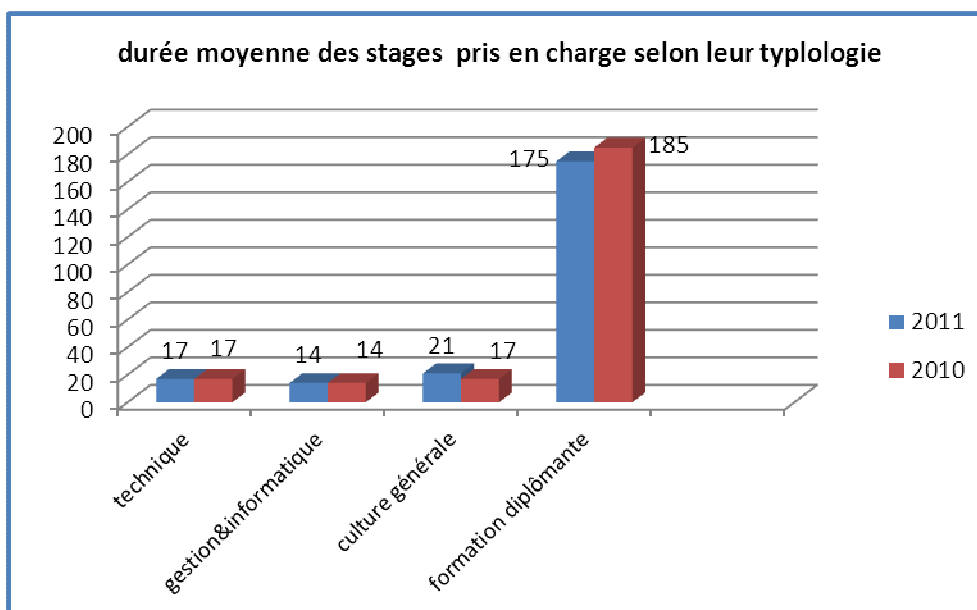
HEURES DE FORMATIONS FINANCEES

Une hausse du nombre d'heures de formation prises en charge par le FAFCEA de 10% en 2011
1 864 161 heures de formation prises en charge en 2011.

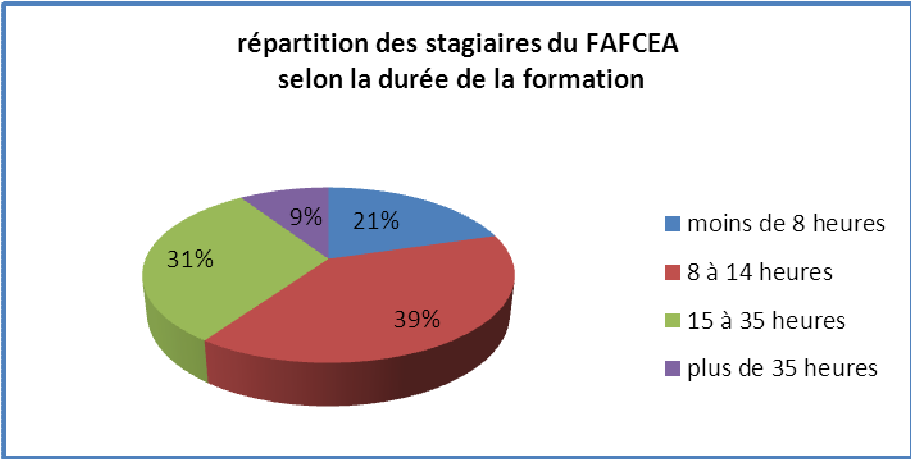
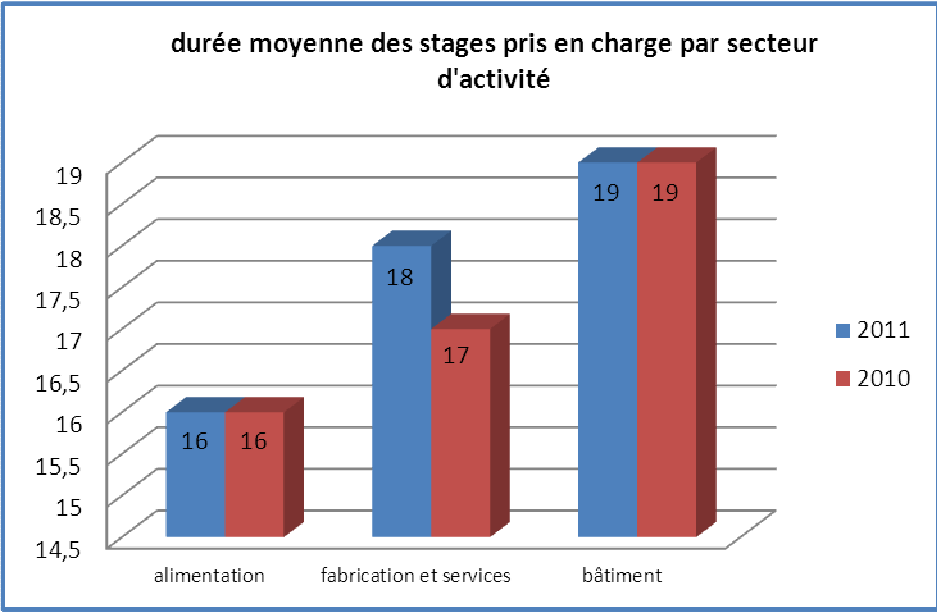
Diminution des heures de formation culture générale et augmentation des heures de gestion & informatique, diplômantes, techniques.



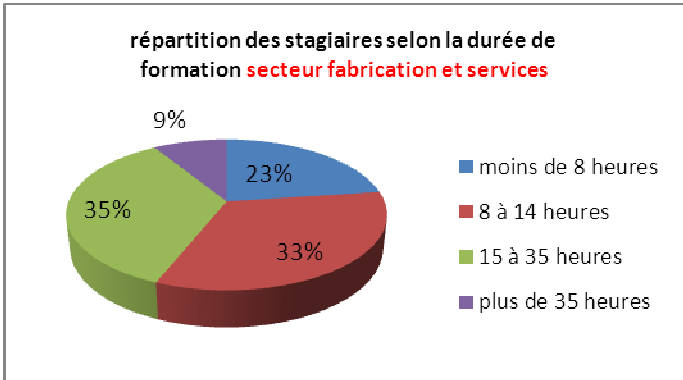
Globalement la durée moyenne des actions prises en charge est stable entre 2010 et 2011 : Une durée moyenne de 18 heures

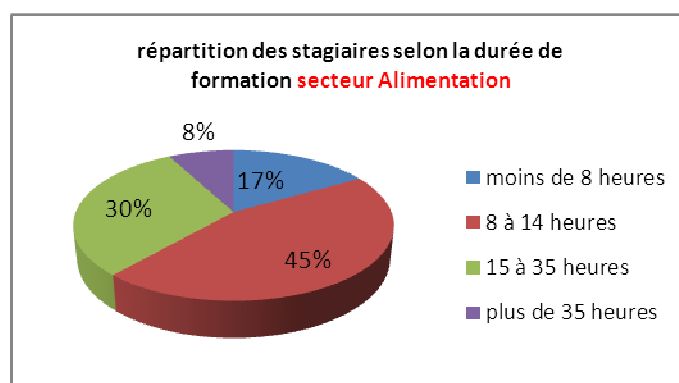
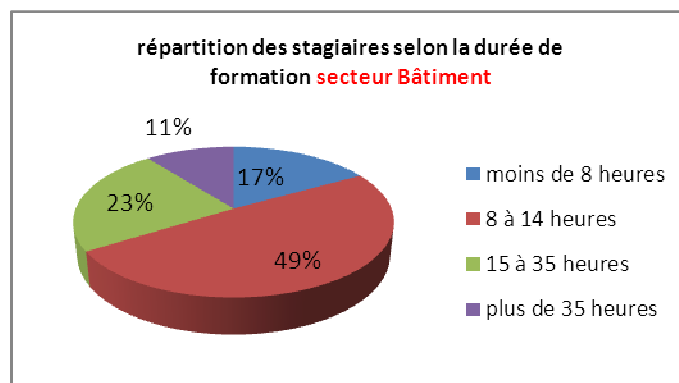


(17 heures pour les stages techniques, 14 heures pour les stages de gestion informatique, 21 heures pour les stages de culture générale 175 heures pour les formations diplômantes en 2011)



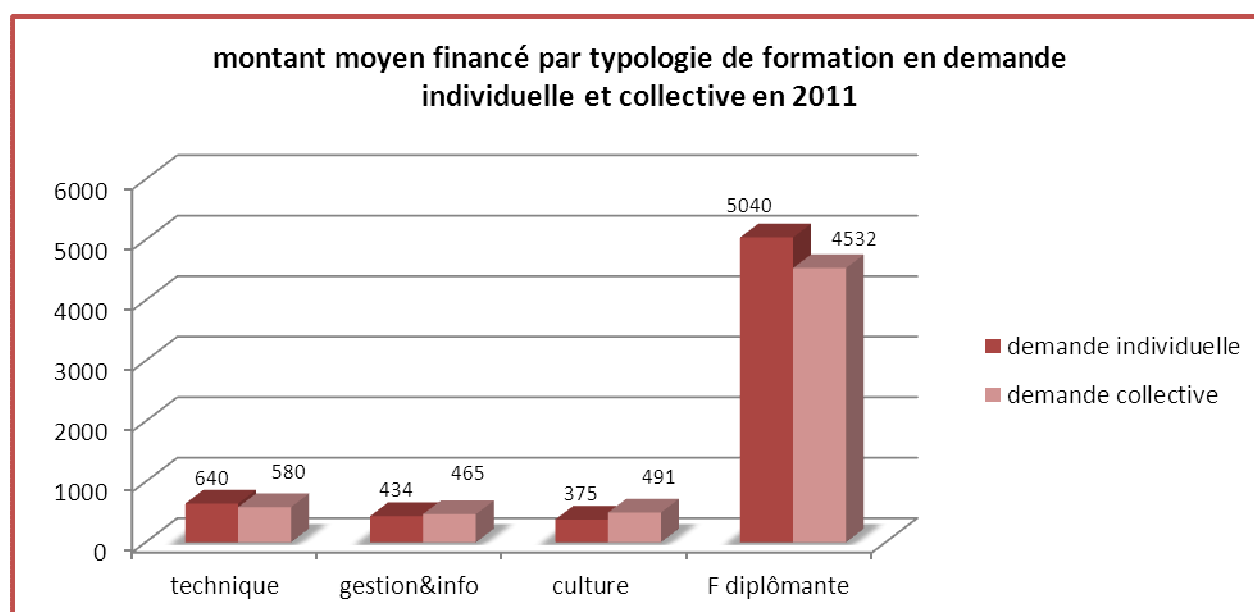
91% des formations financées ont une durée inférieure ou égale à une semaine



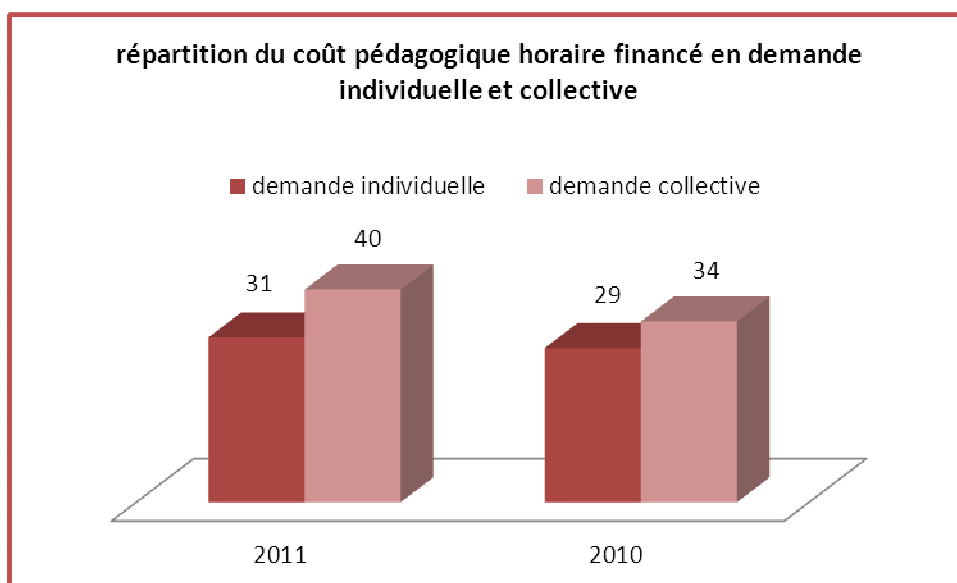


LES MONTANTS DES FINANCEMENTS

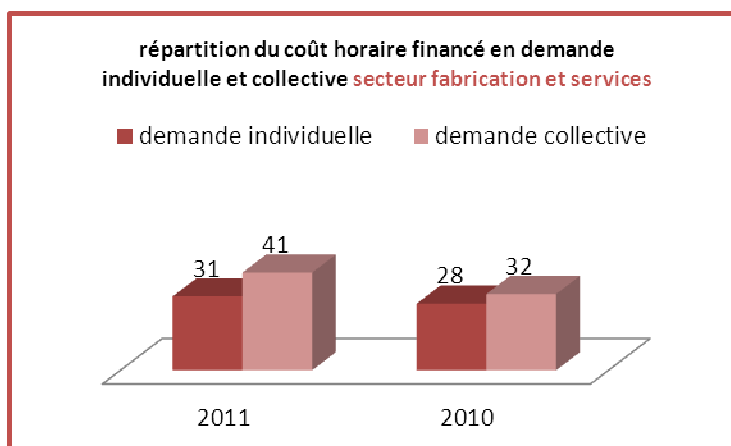
Les coûts pédagogiques payés ont augmenté de 21% par rapport à 2010 soit € 64 781 015 en 2011

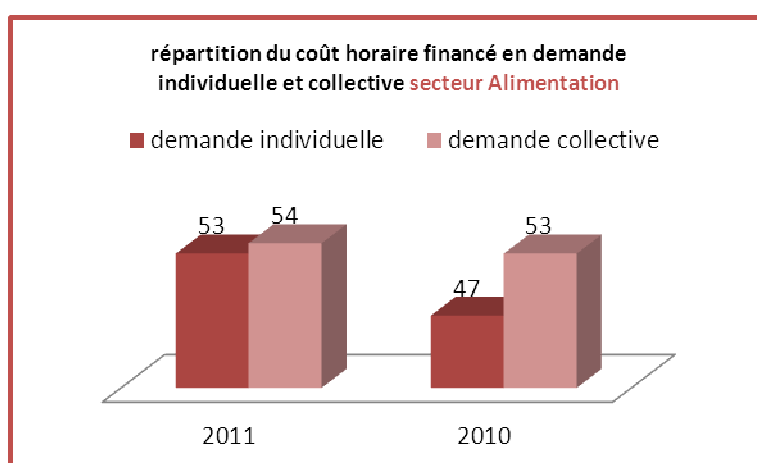
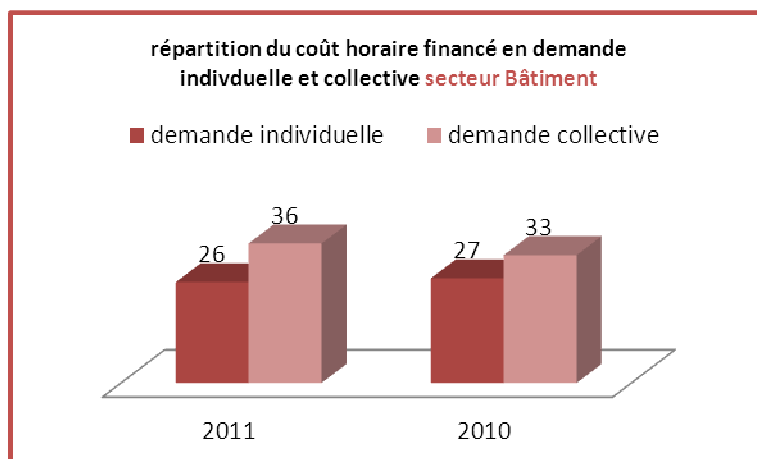


Globalement le coût pédagogique horaire des formations individuelles et collectives a augmenté en 2011 (de 2€/heure pour la demande individuelle et de 6€/heure pour la demande collective),

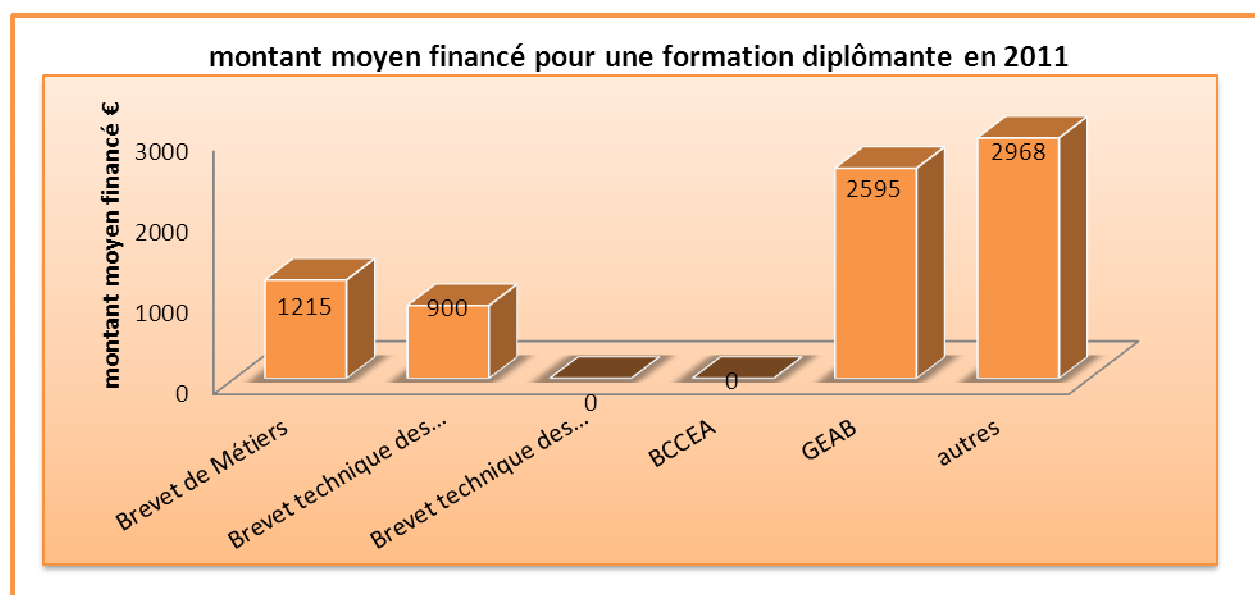


Le coût pédagogique horaire des formations collectives reste plus élevé que le coût pédagogique horaire des formations individuelles en 2010 et 2011

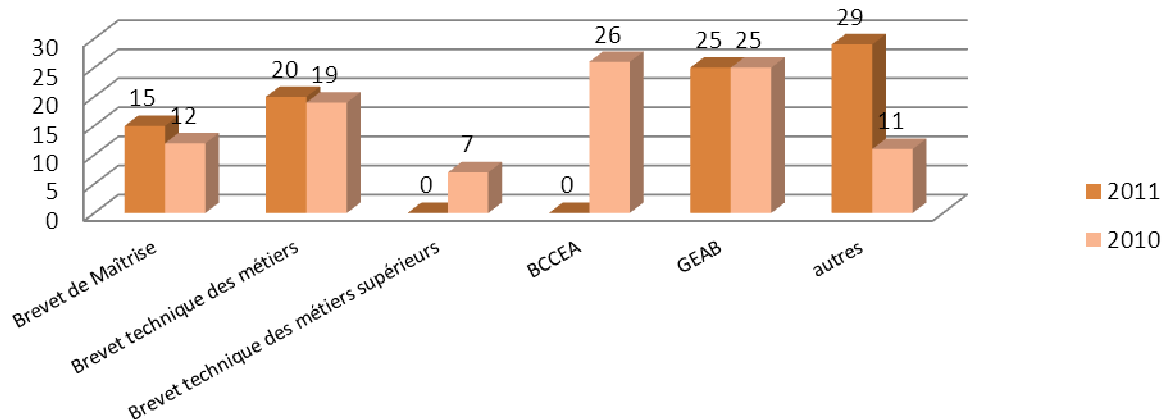




FORMATIONS DIPLOMANTES



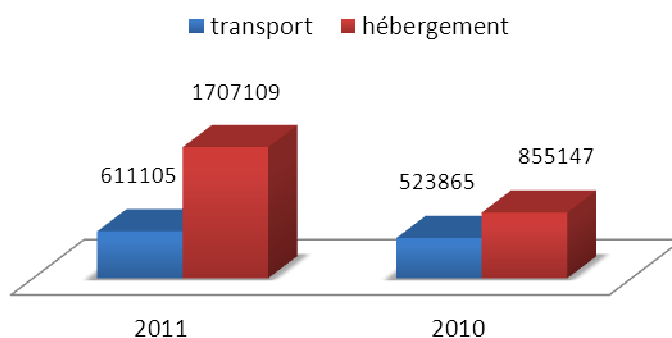
répartition du coût horaire moyen par formation diplômante 2010-2011



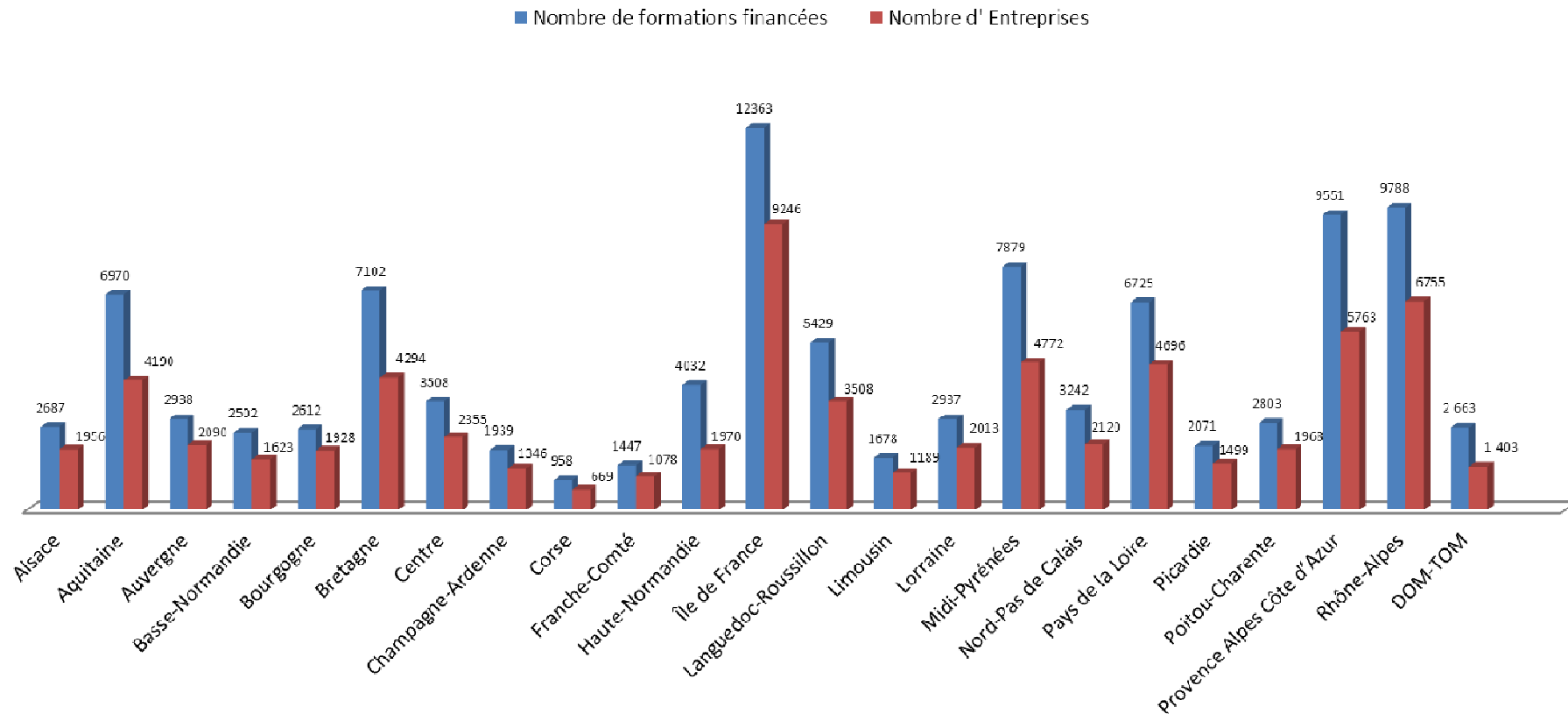
FRAIS ANNEXES STAGIAIRES

Le FAFCEA a financé € 2 318 214 au titre des frais annexes stagiaires en 2011 contre € 1 379 012 en 2010 soit une hausse de 68 %

répartition des frais annexes stagiaires



nombre de formations financées par le FAFCEA pour les entreprises artisanales en 2011



30% des stagiaires financés sont issus des régions, Ile de France, PACA, Rhône Alpes
Les entreprises ont bénéficié d'une ou plusieurs formations financées par le FAFCEA

B. COLLECTE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Collecte

Le montant de la collecte du FAFCEA, cette année est d'un montant de 56 654 440 € (55 387 187 € en 2010) soit une augmentation de 2 % due notamment à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale sur lequel est indexé le montant de la contribution à la formation des artisans

Rappel des versements de collecte du FAFCEA

2009	2010	2011
54 277 548 €	55 387 187 €	56 654 440 €

Frais de fonctionnement

Malgré les dépenses liées aux investissements nécessaires à son développement, le FAFCEA a mis en place une gestion rigoureuse avec des frais de fonctionnement s'élevant pour l'exercice 2011 à 6.7%.

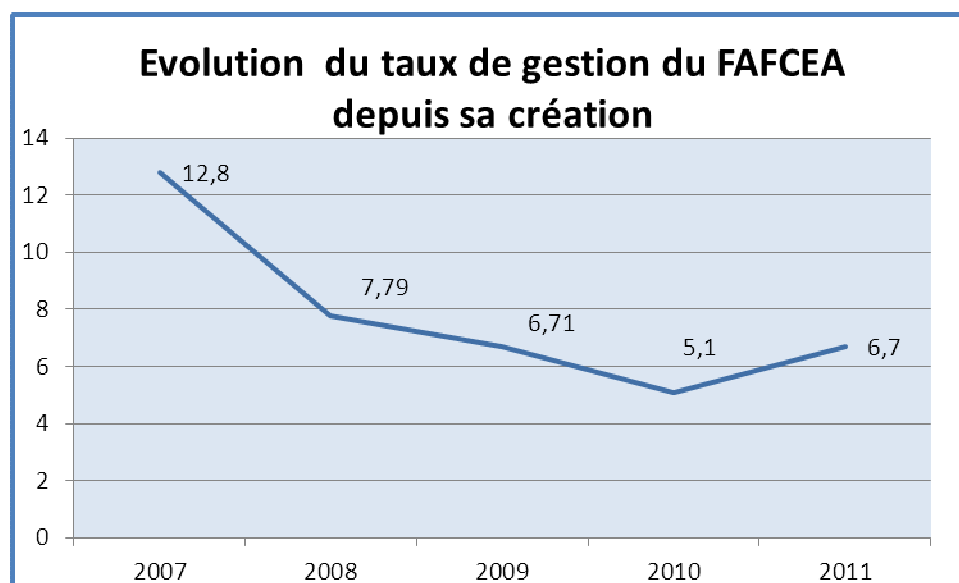
Pour rappel, ci-dessous le tableau récapitulatif des frais de gestion depuis la création du FAFCEA.

2007	2008	2009	2010	2011
12,8%	7.79%	6,71%	5,10%	6,7%

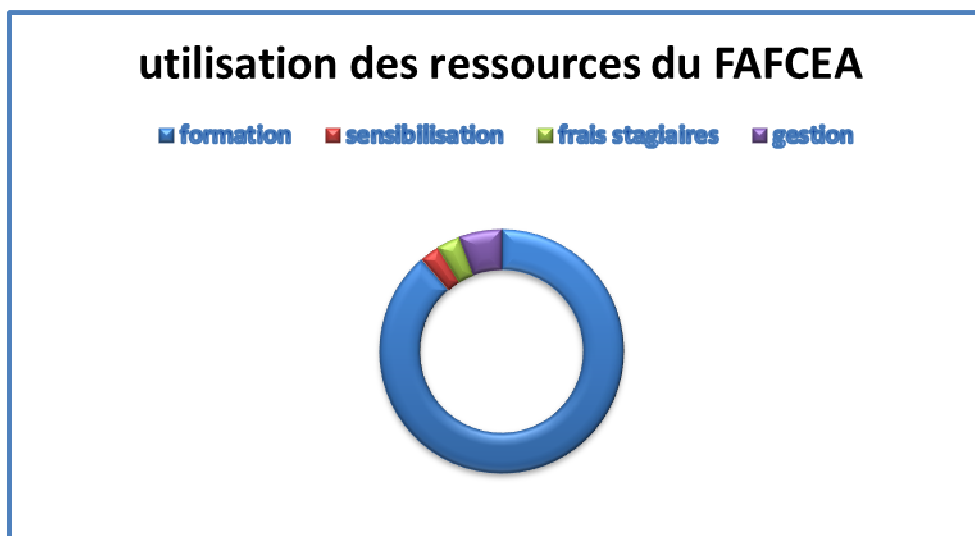
Le FAFCEA s'est engagé depuis sa création dans un processus visant à atteindre les plafonds autorisés avec pour objectif une gestion maîtrisée de ses dépenses

En effet, il faut considérer que le taux de gestion du FAFCEA se stabilise en 2011 à **5,6% hors opération immobilière exceptionnelle** (acquisition des nouveaux locaux du FAFCEA en 2011 pour pallier au manque de place dans les locaux existant)

Ce taux est ramené à 6,7% en incluant cette opération exceptionnelle



L'Utilisation des ressources



Dépenses FAFCEA	formation	sensibilisation	Frais stagiaires	gestion
2011	65 578 503	1 979 319	2 318 214	4 156 885